

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 08 avril 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :
22 mars 2024Date d'affichage :
22 mars 2024

Objet

N° 14/2024

Révision du tarif de
raccordement au réseau
d'eau potable

M. FORESTIER Jean-Paul

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Jérémy BERNARDI, Émilie VICTOR, Cyril CHATANAY, Olivier BALDI.

Pouvoirs donnés: Cyril CHATANAY à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le montant acquitté par les particuliers pour les frais de réalisation d'un raccordement au réseau d'eau potable ne correspond plus à la facturation effectuée par l'entreprise qui effectue les travaux à la commune.

le tarif actuel est le suivant: 500 € par compteur

Il propose de revoir le tarif et de le fixer comme suit à compter du rendu exécutoire de la présente délibération:

Tarif révisé: 1 000 € par compteur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal décide d'adopter cette révision tarifaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

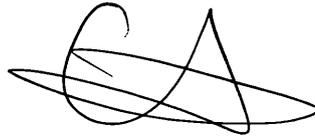
Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 074-217401074-20240408-14_2024-DE

S²LO

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 09 avril 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER